

INTERPELLATION URGENTE

Auteur PLR, par Gervaise Marquis
Objet Scandale au CarPostal
Date 05.03.2018
Numéro 5.0305

Actualité de l'événement

Mise en ligne du dossier dans le NF du 07.02.2018 et depuis discussions quasi journalières sur les ondes des radios suisses romandes

Imprévisibilité

Malversations au sein de l'entreprise Poste SA

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Renouvellement prochain des concessions de lignes de bus régionales avec CarPostal et l'étude en cours de nouvelles concessions

Le géant jaune, la Poste Suisse SA, structuré en 3 sociétés distinctes, Poste CH Sa, CarPostal Suisse SA et Postfinance Sa, rit jaune.

Au vu de toutes les déclarations publiées ces dernières semaines quant au scandale CarPostal, il est fort à craindre que les usagers des transports publics réclament une explication quant à l'authenticité de la valeur réelle du coût onéreux exigé pour leurs déplacements!

Mais pourquoi et pour qui, la Confédération et les cantons subviennent-ils aux besoins de CarPostal alors que chaque année un bénéfice entre 8.5 et 9 millions de francs est dégagé?

Où vont donc ces subventions et à qui servent-elles ? Voilà la question que tout le monde se pose aujourd'hui?

Si la sagesse s'acquiert avec l'âge, il est à relever que le cadet des cantons suisses, le Jura fut en 2012, le premier à tirer la sonnette d'alarme tout comme il fut le 1er à oser contrer le géant jaune !

Les infractions à la loi sur les subventions seront, certes, examinées et jugées par l'administration fédérale dans le cadre d'une procédure pénale administrative. Cependant le groupe PLR se demande quelles mesures prioritaires le conseil d'état va mettre en place pour préserver les intérêts, touristiques, économiques et financiers du canton dans cette affaire ?

Conclusion

- Comment explique-t'il que Mme Ruoff, directrice générale de la Poste, n'ait pas associé les bénéficiaires de CarPostal au versement des subventions?
- Quel est le montant annuel des subventions versées par notre canton à CarPostal et dans quels buts précis?
- Quelles démarches le Conseil d'Etat pense-t'il entreprendre pour gérer au mieux les intérêts touristiques, économiques et financiers du canton au sein de cette affaire?
- Quand tombe l'échéance des concessions signées avec les entreprises CarPostal et ces échéances seront-elles reconduites?
- Si oui, quelles modifications le Conseil d'Etat envisage dans les futurs contrats, suite à ces découvertes frauduleuses?
- Quel avenir est réservé aux vallées desservies par CarPostal?
- Combien d'entreprises locales sont liées par des contrats à CarPostal? Et qu'advient-il de leurs propres subventions ? Seront-elles maintenues à la même échelle ou prévoyez-vous un bouleversement général suite au scandale CarPostal?